

CTP DGAC du 18 mai 2009

Le point principal inscrit à l'ordre du jour concernant les TSEEAC était l'arrêté relatif à la 2^e qualification.

En marge de ce point, le SATAC UNSA a demandé et obtenu le lancement d'une réflexion sur la formation des TSEEAC, afin d'examiner la pertinence du verrou des 2 ans, prenant en compte les aspects liés au « bachelor » inscrits dans le protocole DGAC à l'initiative du SATAC UNSA, en adéquation avec le système LMD (Licence-Master-Doctorat), tout en conservant à l'esprit les réformes en cours au sein de la Fonction Publique, notamment celles de la catégorie B.

Le GT ainsi constitué est confié à J-Jacques Blanchard (SDSIM, ex-SDRH).

ARRETE 2^E QUALIFICATION TSEEAC

Le Comité technique issu du GS TSEEAC ayant terminé ses travaux, il s'agissait de voter sur l'arrêté d'organisation de la 2^e qualification.

Programme

Les programmes des 6 disciplines ont été révisés pour intégrer les métiers liés au contrôle de la sécurité, équilibrer la somme de connaissances à acquérir entre toutes ces disciplines et retrouver l'ensemble des domaines d'activité des TSEEAC.

Organisation

La notion de groupes, qui constituait un héritage des ex-filières NATA et TE a été supprimée.

Rappelons qu'il existait deux groupes : Gr.1 : CA, Opérations aériennes, informatique – Gr.2 : missions régaliennes, informatique, electrotech, logistique.

A présent, chaque candidat peut choisir 3 disciplines parmi 6 et, dans le Questionnaire ouvert, chaque candidat doit répondre à 6 questions de niveau connaissances générales parmi 12 (2 par discipline). La durée de la première partie (QCM + Questionnaire ouvert) est portée de 1H30 à 1H50.

Transition

Cette nouvelle organisation ne doit pas modifier la difficulté des épreuves, mais il est prévu un retour d'expérience en fin d'année 2009. A cette fin, un questionnaire de satisfaction sera distribué aux candidats et recueilli en fin d'épreuve écrite.

L'arrêté d'organisation de la 2e qualification TSEEAC a été adopté à l'unanimité.

CREATION D'UN GT SUR LA FORMATION TSEEAC ET SA DUREE (BACHELOR, LMD)

Notre formation, qui est actuellement d'une durée de 2 ans, est régulièrement remaniée pour tenter d'y intégrer des modules de formation nécessaires mais pour lesquels il est compliqué de dégager du temps. Cette situation conduit à retirer certains modules pour en mettre d'autres, jugés plus importants sur le moment, sans parler des formations qui sont généralement sacrifiées, considérant qu'elles

peuvent être acquises « sur le tas », ce qui amène la très grande majorité des services à renvoyer quasi-systématiquement en stage les TSEEAC qui leur sont affectés, **dès la sortie de l'école !!**

Nous avons, par exemple, saisi récemment le DSNA sur la formation pratique au contrôle d'approche dans la formation initiale des TSEEAC.

Pour le SATAC UNSA, il est évident que la durée actuelle de 2 ans doit être déplafonnée.

De plus, le protocole DGAC prévoit que « *Un parallèle sera recherché avec le contenu des formations correspondant aux fonctions de ... Bachelor in aviation technology pour les TSEEAC.* »

et cette disposition nécessite une étude sur la formation des TSEEAC étant données les modalités de fonctionnement du LMD dans lequel s'inscrit le Bachelor.

POINTS DIVERS

Répertoire métiers

Ce document, lié à la démarche RGPP, a été soumis au vote du CTP :

Pour : DGAC + CFDT // **Contre** : Tous les autres.

Compensations pour dépassements d'horaires

Le dossier n'est pas mûr et une prochaine réunion

aura lieu avant fin juin.

Compte Epargne Temps (CET)

Une information sur les changements en cours a été donnée, mais ils méritent quelques précisions que la Fonction Publique va donner. (Nota : une information spécifique va être diffusée par le SATAC UNSA).